

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL, TENUE LE
MERCREDI LE 19 DÉCEMBRE 2018, AU 5801, BOULEVARD CAVENDISH, À
CÔTE SAINT-LUC, À 18 H 30**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le maire Mitchell Brownstein, B. Comm., B.D.C., L.L.B.
Le conseiller Sidney Benizri
La conseillère Dida Berku, B.D.C.
Le conseiller Steven Erdelyi, B.Sc., B.Ed.
Le conseiller Mitch Kujavsky, B. Comm.
Le conseiller Oren Sebag, B. Sc. RN MBA
Le conseiller David Tordjman, Ing.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS :

M^{me} Tanya Abramovitch, directrice générale
M^{me} Nadia Di Furia, directrice générale associée
M^e Jonathan Shecter, Co-directeur général, directeur des services
juridiques et greffier agissant à titre de secrétaire de réunion

PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme aucun résidant n'était présent, il n'y a pas eu de questions.

181247

**RÈGLEMENT 2528 INTITULÉ : « RÈGLEMENT 2528 CONCERNANT LES
TAXES ET TARIFICATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019 DE LA VILLE
DE CÔTE SAINT-LUC » - ADOPTION**

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER STEVEN ERDELYI
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le règlement 2528 intitulé : « Règlement 2528 concernant les taxes et
tarification pour l'exercice financier 2019 de la Ville de Côte Saint-Luc » soit et est,
par la présente, adopté. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

181248

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2521 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 866 000 \$ POUR LE RESURFAÇAGE DE
DIVERSES RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS TROTTOIRS
APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2521 à être
intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 866 000 \$ pour le resurfaçage de
diverses rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte
Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2521 à être intitulé :
« Règlement autorisant un emprunt de 866 000 \$ pour le resurfaçage de diverses
rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

181249

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2521 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 866 000 \$ POUR LE
RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES ET LA RÉFECTION DE DIVERS
TROTTOIRS APPARTENANT À LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC»**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2521 à être intitulé :
« Règlement autorisant un emprunt de 866 000 \$ pour le resurfaçage de diverses
rues et la réfection de divers trottoirs appartenant à la Ville de Côte Saint-Luc ».

181250

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2522 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 137 000 \$ POUR FINANCER LE COÛT,
INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, POUR LA RÉFECTION DU
VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC, COMPORTANT LE
NUMÉRO DE LOT P1054612 »**

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2522 à être
intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 137 000 \$ pour financer le coût,
incluant les honoraires professionnels, pour la réfection du Viaduc situé sur le
chemin de la Cote Saint-Luc, comportant le numéro de lot P1054612 » sera
présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2522 à être intitulé :
« Règlement autorisant un emprunt de 137 000 \$ pour financer le coût, incluant les
honoraires professionnels, pour la réfection du Viaduc situé sur le chemin de la
Cote Saint-Luc, comportant le numéro de lot P1054612 ».

181251

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2522 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 137 000 \$ POUR FINANCER
LE COÛT, INCLUANT LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, POUR LA
RÉFECTION DU VIADUC SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA CÔTE SAINT-LUC,
COMPORTANT LE NUMÉRO DE LOT P1054612»**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2522 à être intitulé :
«Règlement autorisant un emprunt de 137 000 \$ pour financer le coût, incluant les
honoraires professionnels, pour la réfection du Viaduc situé sur le chemin de la
Côte Saint-Luc, comportant le numéro de lot P1054612».

181252

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2523 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 523 000 \$ POUR L'ACHAT ET
L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION ET LUMIÈRES DE RUE
DEL À DIVERS ENDROITS, Y COMPRIS DES SERVICES PROFESSIONNELS,
SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »**

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2523 à être
intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 523 000 \$ pour l'achat et
l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits,

y compris des services professionnels, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2523 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 523 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits, y compris des services professionnels, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc ».

181253

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2523 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 523 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DIVERS FEUX DE CIRCULATION ET LUMIÈRES DE RUE DEL À DIVERS ENDROITS, Y COMPRIS DES SERVICES PROFESSIONNELS, SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2523 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 523 000 \$ pour l'achat et l'installation de divers feux de circulation et lumières de rue DEL à divers endroits, y compris des services professionnels, sur le territoire de la Ville de Côte Saint-Luc ».

181254

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2524 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 675 000 \$ POUR DES AMÉLIORATIONS D'INSTALLATIONS DIVERSES AU PARC KIRWAN »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2524 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses au parc Kirwan » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2524 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses au parc Kirwan ».

181255

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2524 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 675 000 \$ POUR DES AMÉLIORATIONS D'INSTALLATIONS DIVERSES AU PARC KIRWAN »

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2524 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 675 000 \$ pour des améliorations d'installations diverses au parc Kirwan ».

181256

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2525 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 263 000 \$ POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UN DÔME DE GARAGE SITUÉ AU 7001, CHEMIN MACKLE »

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2525 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 263 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un dôme de garage situé au 7001, chemin Mackle » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2525 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 263 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un dôme de garage situé au 7001, chemin Mackle ».

181257

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2525 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 263 000 \$ POUR L'ACHAT
ET L'INSTALLATION D'UN DÔME DE GARAGE SITUÉ AU 7001, CHEMIN
MACKLE »**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2525 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 263 000 \$ pour l'achat et l'installation d'un dôme de garage situé au 7001, chemin Mackle ».

181258

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2526 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES
ET D'ÉQUIPEMENTS »**

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2526 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2526 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

181259

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2526 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 700 000 \$ POUR L'ACHAT
DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS »**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2526 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements ».

181260

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2527 À ÊTRE INTITULÉ : « RÈGLEMENT
AUTORISANT UN EMPRUNT DE 221 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES
LOURDS ET D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS**

Le conseiller Steven Erdelyi a donné avis de motion que le règlement 2527 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 221 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds » sera présenté à une réunion subséquente pour adoption.

Le maire Brownstein a mentionné l'objet du règlement 2527 à être intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 221 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds et d'équipement de véhicules lourds ».

181261

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2527 À ÊTRE INTITULÉ :
« RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 221 000 \$ POUR L'ACHAT
DE VÉHICULES LOURDS ET D'ÉQUIPEMENT DE VÉHICULES LOURDS »**

Le conseiller Steven Erdelyi a déposé le projet de règlement 2527 à être intitulé:
« Règlement autorisant un emprunt de 221 000 \$ pour l'achat de véhicules lourds
et d'équipement de véhicules lourds ».

181262

**FINANCES – OCTROI D'UN CONTRAT POUR SERVICES DE VÉRIFICATION
EXTERNE (C-27-18-22)**

ATTENDU QUE la Ville de Côte Saint-Luc (la « Ville ») a lancé l'appel d'offres public numéro C-27-18-22 selon un système de pondération et d'évaluation des soumissions, pour des services de vérification externe pour les années financières se terminant le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, et, à la seule discrétion de la Ville, pour les années financières se terminant le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) soumissions conformes en vertu du système de pondération des soumissions, à savoir Deloitte s.e.n.c.r.l. et de RCGT LLP;

ATTENDU QUE Deloitte s.e.n.c.r.l. a obtenu le plus haut pointage total en vertu du système de pondération et d'évaluation et a donc été considéré comme le plus bas soumissionnaire conforme en droit;

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE DIDA BERKU

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil municipal de Côte Saint-Luc (« Conseil »), par la présente, octroie un contrat pour services de vérification externe selon les conditions de l'appel d'offres C-27-18-22 à Deloitte s.e.n.c.r.l., le plus bas soumissionnaire conforme en droit, pour une période couvrant les années financières se terminant le 31 décembre 2018, le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020, pour un prix global de 130 360,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville, par la présente, se réserve le droit pour les années financières se terminant le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022;

QUE le certificat du trésorier n° 18-0201 a été émis le 17 décembre 2018, par le trésorier de la ville, attestant la disponibilité des fonds pour couvrir les dépenses décrites pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2018;

QU'au début de chaque année civile pour la durée du contrat, le trésorier de la ville émettra un certificat du trésorier attestant la disponibilité des fonds à ce moment-là pour couvrir la portion pertinente des dépenses décrites ci-dessus. »

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

181263

APPROBATION DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il fut

PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER DAVID TORDJMAN
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER OREN SEBAG

ET RÉSOLU :

« QUE le conseil autorise le maire à ajourner la séance. »
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**À 18 H 44, LE MAIRE MITCHELL BROWNSTEIN A DÉCLARÉ LA SÉANCE
AJOURNÉE.**

MITCHELL BROWNSTEIN
MAIRE

JONATHAN SHECTER
GREFFIER